

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3404

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Participation de la Communauté urbaine au programme européen Amica sur le réchauffement climatique - Convention avec l'association Hespul - Subvention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La canicule de l'été 2003, après les tempêtes de décembre 1999 et les nombreux épisodes d'inondations qui se sont succédés ces dernières années, a ancré chez tous l'idée de la réalité du réchauffement climatique et suscité une inquiétude sur ses conséquences actuelles et à venir.

De fait, le réchauffement climatique a cessé d'être une question uniquement globale, inscrite dans un espace-temps qui nous dépasse, pour être une question qui concerne de plus en plus notre quotidien. Il met en cause tant l'avenir de la planète, c'est-à-dire de l'humanité et de l'ensemble des espèces, que nos habitudes de vie, notre santé ou l'aménagement de nos communes.

La multiplication des événements climatiques extrêmes sur l'ensemble de la planète comme sur notre territoire confirme bien l'urgence d'une politique ferme en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre mais elle oblige aussi à mieux comprendre les effets du réchauffement et à mettre en œuvre une véritable politique pour s'adapter à cette évolution.

De l'avis unanime des experts du groupe international d'experts sur le climat (GIEC), de l'agence européenne de l'environnement comme de l'organisation météorologique mondiale, les changements climatiques sont déjà en cours et leurs effets commencent à entrer en action. Des changements profonds sont désormais inéluctables, quels que soient les efforts de réduction des émissions qui pourront être déployés.

Ceux-ci vont affecter de nombreux secteurs : l'agriculture, le tourisme, la pêche, l'aménagement du territoire, les bâtiments et infrastructures, la protection des populations, etc. En ce sens, la question des changements climatiques a cessé d'être une question strictement scientifique concernant un avenir lointain pour devenir un enjeu actuel éminemment politique.

Dans le cadre du programme européen Interreg III qui promeut la coopération interrégionale, la Communauté urbaine a été sollicitée pour participer à un projet européen intitulé Adaptation and mitigation - an integrated climate policy approach (Amica) dont l'objectif est de mener une réflexion sur les stratégies d'adaptation face aux changements climatiques à venir, de réaliser une comparaison des politiques de limitation des émissions de gaz à effet de serre des participants ainsi que d'impulser des politiques d'adaptation n'aggravant pas ces émissions.

Les partenaires de ce projet sont l'association Climate Alliance (Autriche), l'académie de la Haute Autriche pour l'environnement et la nature (Autriche), l'association Climate Alliance (Allemagne), la ville de Dresden (Allemagne), la ville de Stuttgart (Allemagne), l'association Hespul (France), l'association Climate Alliance (Italie), la province de Ferrara (Italie), la ville de Venise (Italie) et l'association Climate Alliance (Pays-Bas).

Un contrat de partenariat entre la commission européenne et le porteur du projet, Climate Alliance, a été signé. Chaque partenaire a, en outre, signé un contrat avec la commission européenne.

Le pilotage de ce projet est assuré par l'association Climate Alliance (Allemagne). Il est proposé à la Communauté urbaine et à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise de rejoindre ce projet et de devenir partenaire du projet.

La Communauté urbaine a acté, à travers la mise en place de son Agenda 21, sa volonté de limiter ses émissions de gaz à effet de serre. L'adaptation aux changements climatiques est l'autre versant incontournable d'une politique d'anticipation et de prévention des changements climatiques.

Pour la Communauté urbaine, ce projet permettra ainsi la mise en œuvre d'une politique locale qui réponde au changement climatique de manière intégrée, en alliant des mesures de court et de long termes, de précaution et de réponse aux impacts et créant le cadre d'un développement durable dans le temps. Pour cela, le programme :

- développera des politiques d'adaptation aux impacts du changement climatique, en prévenant ou réduisant la vulnérabilité des systèmes,
- renforcera les mesures de protection du climat, comme l'efficacité énergétique, le recours à des transports et des énergies durables, la gestion des espaces, l'implication du public et des acteurs locaux.

La Communauté urbaine sera, en outre, l'une des toutes premières collectivités françaises à mettre en place une politique d'adaptation aux changements climatiques qui, jusqu'ici, ont été très peu pris en compte par les politiques locales.

Ce projet répond ainsi aux engagements pris dans l'Agenda 21 de la Communauté urbaine et fait de celle-ci une collectivité à l'avant-garde de la réflexion sur l'adaptation aux changements climatiques.

L'implication de la Communauté urbaine dans ce projet portera sur les tâches suivantes :

- la participation aux groupes de travail thématiques portant sur les inondations, la sécheresse et les pics de chaleur,
- la participation aux évaluations des politiques climatiques des membres du projet,
- l'accueil des membres qui viendront évaluer la politique climatique de la Communauté urbaine,
- la mise en place de groupes de travail inter-services à la Communauté urbaine afin de travailler sur les synergies adaptation-limitation des émissions de gaz à effet de serre,
- les communications au sein de la collectivité et vers l'extérieur à l'occasion, notamment, d'un colloque sur l'adaptation aux changements climatiques.

Ce programme se déroule sur deux ans et demi (de juillet 2005 à décembre 2007). La Communauté urbaine intègre ce projet en cours de route.

Le budget global prévisionnel du projet est de 827 600 €. Dans ce budget global, les dépenses concernant la Communauté urbaine se déclinent de la façon suivante :

- équivalent temps passé	25 175 €
- déplacements	2 250 €
- colloque à la Communauté urbaine	5 000 €
- total budget Communauté urbaine :	32 425 €

Le montant total du budget de la Communauté urbaine serait financé de la façon suivante :

- crédits européens Interreg	13 713 €
- part de la Communauté urbaine	18 712 €

Par ailleurs, la Communauté urbaine versera une subvention de 22 354 € à l'association Hespul, coordinateur des acteurs français de ce projet européen, pour son action de diffusion nationale des retours d'expérience issus du programme et d'assistance à la Communauté urbaine dans la recherche de partenaires scientifiques et institutionnels concernés par la thématique de l'adaptation aux changements climatiques.

Pour entrer dans le partenariat de ce projet, la Communauté urbaine doit signer un contrat avec le coordinateur allemand du projet (Climate alliance) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Communauté urbaine au projet européen Amica dans le cadre du programme Interreg III financé par la commission européenne,

b) - le budget prévisionnel de ce projet pour la partie incombant à la Communauté urbaine, pour un montant total de 32 425 € en dépenses et de 13 713 € en recettes de l'Union européenne,

c) - le versement d'une subvention de 22 354 € à l'association Hespul,

d) - le remboursement réel des dépenses de déplacements aux agents sur présentation des justificatifs, dans la limite de la ligne budgétée dans le projet.

2° - Autorise monsieur le président à signer :

a) - le contrat entre la Communauté urbaine et Climate alliance,

b) - la convention de participation financière avec l'association Hespul.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - comptes 625 600 et 657 480 - fonction 830 - opération à créer.

4° - Les recettes correspondantes seront encaissées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - compte 747 700 - fonction 830 - opération à créer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,